

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF  
DE LA MRC DES BASQUES DU MERCREDI 7 AOÛT 2019**

2019-08-07-1

**1. OUVERTURE**

À l'ouverture de la séance du Comité administratif de la MRC des Basques tenue le mercredi 7 août 2019 à 19 h, aux salles Sénescoupé et Boisbouscache au 400, rue Jean-Rioux, Trois-Pistoles, sont présents :

M. Éric Blanchard	maire de Saint-Clément et préfet suppléant
M. Alain Bélanger	maire de Saint-Jean-de-Dieu
M. Michel Colpron	maire de Sainte-Rita
M. Maxime Dupont	maire de Saint-Guy
M. Mario St-Louis	maire de Saint-Éloi
M. Simon Lavoie	maire de Sainte-Françoise
M. Jean-Pierre Rioux	maire de Trois-Pistoles
M. Jean-Marie Dugas	maire de Notre-Dame-des-Neiges
M. Roger Martin	maire de Saint-Mathieu-de-Rioux
Mme Jacqueline D'Astous	mairesse suppléante de Saint-Simon

Est absent :

M. Louis-Philippe Sirois      maire de Saint-Médard

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bertin Denis. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl, et Mme Isabelle Rioux, secrétaire, sont aussi présents.

2019-08-07-2

**2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant le point divers ouvert :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Administration
  - 3.1 Appel d'offres pour les matières résiduelles
  - 3.2 Compte-rendu du comité consultatif du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) du 15 juillet 2019
4. Développement local
  - 4.1 Centre multifonctionnel Espace basque projet révisé et demande de contribution supplémentaire
  - 4.2 Participation au concours Leadership municipal de la FQM
  - 4.3 Demande au programme de l'Entente en partenariat régional en tourisme (EPRT)
5. Aménagement, urbanisme et cours d'eau
  - 5.1 Rapport annuel 2018-2019 du PADF
  - 5.2 Demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles adressée à la CPTAQ pour le remplacement du ponceau P-14231 à Trois-Pistoles et Notre-Dame-des-Neiges
6. Évaluation
  - 6.1 Modification du délai de réponse aux demandes de révision pour le rôle 2019-2020-2021
7. Correspondances
  - 7.1 Demande d'appui de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux afin de réclamer au gouvernement provincial une campagne d'information sur les moyens de contrer la propagation du myriophylle à épis
  - 7.2 Demande d'appui de la MRC de Rivière-du-Loup relative à la législation et la réglementation sur la protection sanitaire des animaux et l'encadrement des chiens
  - 7.3 Demande d'appui de la municipalité de Bolton-Est concernant l'exclusion à la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques
  - 7.4 Demande d'appui de la MRC du Domaine-du-Roy concernant la préoccupation relative au poids politique des régions
  - 7.5 Demande d'appui de la MRC des Etchemins relative au Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)
  - 7.6 Résolution de la MRC de la Mitis au sujet de la Table régionale des élus du Bas-Saint-Laurent
  - 7.7 Ministère des Transports du Québec
8. Divers
  - 8.1 Carte de prompt rétablissement à M. André Leblond
  - 8.2 Dossier de la Traverse Trois-Pistoles/Les Escoumins
  - 8.3 Accès à l'écocentre de Squatec pour la municipalité de Saint-Guy

- 8.4 Lot agricole dans la municipalité de Saint-Guy
9. Prochain Conseil, le mercredi 28 août 2019 à 19 h 30 à Saint-Clément
10. Levée de la séance

ADOPTÉE

2019-08-07-3

**3. ADMINISTRATION**

2019-08-07-3.1

**3.1 Appel d'offres pour les matières résiduelles**

La MRC des Basques fera paraître prochainement un appel d'offres pour un contrat de collecte, transport et/ou transbordement des matières recyclables et des plastiques agricoles d'enrobage, des résidus ultimes, des encombrants, des matières organiques et de service de valorisation et de mise en marché des matières recyclables et des matières résiduelles hors déchets. Ce contrat sera d'une durée de 3 ans avec 3 autres années optionnelles. Un projet d'appel d'offres sera soumis aux maires lors d'une séance subséquente

2019-08-07-3.2

**3.2 Compte-rendu du comité consultatif du Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS) du 15 juillet 2019**

Sur une proposition de M. Jean-Pierre Rioux,  
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques accepte les projets analysés à la rencontre du comité consultatif du Fonds de soutien aux projets structurants tenue le 15 juillet 2019, soit les numéros 242 à 244.

ADOPTÉE

2019-08-07-4

**4. DÉVELOPPEMENT LOCAL**

2019-08-07-4.1

**4.1 Centre multifonctionnel Espace basque projet révisé et demande de contribution supplémentaire**

La demande d'aide financière au programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) du MAMH pour le projet de construction d'un centre multifonctionnel a été refusée. Le projet a donc été révisé en réduisant les dimensions du bâtiment ainsi que les coûts de construction. Une nouvelle contribution a été demandée à la Ville de Trois-Pistoles et celle de la MRC doit être augmentée à 50 000 \$ pour combler le manque à gagner pour la réalisation du projet.

M. Jean-Marie Dugas demande le vote à savoir si les maires sont en accord à ce que la contribution de la MRC augmente de 30 000 \$ à 50 000 \$.

Résultats : Voix : Pour = 9 Contre = 1  
Population : Pour = 88 % Contre = 12 %

\*\*\*\*\*

**CONSIDÉRANT QUE** la demande d'aide financière au programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) du MAMH pour le projet de construction d'un centre multifonctionnel a été refusée;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet a été révisé en réduisant les dimensions du bâtiment ainsi que les coûts de construction;

**CONSIDÉRANT QU'**une nouvelle contribution financière a été demandée à la Ville de Trois-Pistoles;

**CONSIDÉRANT QUE** la contribution financière de la MRC de 30 000 \$ doit être augmentée afin de combler le manque à gagner pour la réalisation du projet;

Par conséquent,  
Sur une proposition de M. Alain Bélanger,  
Il est majoritairement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques accepte d'augmenter la participation financière de la MRC des Basques de 30 000 \$ à 50 000 \$ au projet de construction du centre multifonctionnel Espace basque sur les abords de la route 132 à Trois-Pistoles.

ADOPTÉE

2019-08-07-4.2

#### **4.2 Participation au concours Leadership municipal de la FQM**

La FQM a lancé le concours Leadership municipal afin de souligner la mise en œuvre d'un projet structurant pour la communauté d'une municipalité ou d'une MRC. La MRC des Basques a donc soumis sa candidature par l'entremise de la réalisation de 29 capsules de jeunes entrepreneurs ayant démarré leur propre entreprise ou ayant repris une entreprise déjà existante. Ces capsules mettent en évidence la possibilité d'entreprendre chez nous et surtout ce qui a motivé leur choix de s'établir dans la région.

2019-08-07-4.3

#### **4.3 Demande au programme de l'Entente en partenariat régional en tourisme (EPRT)**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC des Basques œuvre depuis quelques années à l'implantation d'un centre multifonctionnel situé aux abords de la route 132 dans la Ville de Trois-Pistoles;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de subvention au programme de l'EPRT permettrait de finaliser le montage financier du projet et ainsi débiter les travaux nécessaires à sa réalisation;

Par conséquent,  
Sur une proposition de M. Mario St-Louis,  
Il est unanimement résolu :

Que la MRC des Basques autorise M. Claude Dahl, directeur général, à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du projet du Centre multifonctionnel Espace basque au programme Entente de partenariat régional en tourisme (EPRT) et à signer, pour et au nom de la MRC des Basques, tout document s'y rattachant.

ADOPTÉE

2019-08-07-5

### **5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET COURS D'EAU**

2019-08-07-5.1

#### **5.1 Rapport annuel 2018-2019 du PADF**

**CONSIDÉRANT** l'entente de délégation intervenue entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et les MRC du Bas-Saint-Laurent concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC doivent valider et approuver au moyen de la signature du directeur général, le registre annuel des projets couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars de chaque année du PADF visant à assurer la conformité des projets en lien avec le cadre normatif;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC doivent valider et approuver au moyen d'une résolution du conseil des maires, le registre annuel des projets couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars de chaque année du PADF ainsi que le bilan de la planification annuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** le dépôt du registre annuel des projets couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars de chaque année du PADF ainsi que du bilan de la planification annuelle est nécessaire pour obtenir le montant résiduel correspondant à 25 % du montant octroyé pour 2018-2019;

Par conséquent,  
Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,  
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques approuve le registre annuel des projets couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019 du PADF ainsi que le bilan de la planification annuelle 2018-2019 et le directeur général, M. Claude Dahl, à signer le registre annuel des projets couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019.

ADOPTÉE

2019-08-07-5.2

#### **5.2 Demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles adressée à la CPTAQ pour le remplacement du ponton P-14231 à Trois-Pistoles et Notre-Dame-des-Neiges**

Le ministère des Transports fait une demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles adressée à la CPTAQ pour le remplacement du ponton P-14231 à Trois-Pistoles et Notre-Dame-des-Neiges.

Le service de l'aménagement fera l'analyse de cette demande et proposera une résolution pour adoption lors de la prochaine séance du Conseil de la MRC des Basques du 28 août.

2019-08-07-6

## 6. ÉVALUATION

2019-08-07-6.1

### 6.1 Modification du délai de réponse aux demandes de révision pour le rôle 2019-2020-2021

**CONSIDÉRANT QUE** les quatrième et cinquième alinéas de l'article 138.3 de la Loi sur la fiscalité municipale permet à l'organisme municipal responsable de l'évaluation, avant le 15 août de l'année qui suit l'entrée en vigueur du rôle, de reporter l'échéance du délai de réponse aux demandes de révision du 1<sup>er</sup> septembre au 1<sup>er</sup> novembre suivant ou, dans le cas où la municipalité locale y consent, à une date pouvant aller jusqu'au 1<sup>er</sup> avril suivant;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de reporter le délai de réponse aux demandes de révision du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 1<sup>er</sup> novembre 2019 pour les municipalités de Sainte-Rita, Saint-Guy, Saint-Médard et Saint-Simon;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Saint-Guy et Sainte-Rita se retirent de la présente demande afin de reporter l'échéance du délai de réponse aux demandes de révisions du 1<sup>er</sup> septembre au 1<sup>er</sup> novembre suivant;

Par conséquent,  
Sur une proposition de M. Jean-Marie Dugas,  
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques reporte le délai de réponse aux demandes de révision du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 1<sup>er</sup> novembre 2019 pour les municipalités de Saint-Médard et Saint-Simon uniquement pour les demandes de révision effectuées après le dépôt du nouveau rôle 2019-2020-2021 faites avant le 1<sup>er</sup> mai 2019.

ADOPTÉE

2019-08-07-7

## 7. CORRESPONDANCES

2019-08-07-7.1

### 7.1 Demande d'appui de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rieux afin de réclamer au gouvernement provincial une campagne d'information sur les moyens de contrer la propagation du myriophylle à épis

**COMPTE TENU** des caractéristiques biologiques et reproductives du myriophylle à épis qui en font une plante extrêmement envahissante;

**COMPTE TENU** de la quasi-impossibilité d'éradiquer cette plante lorsqu'elle est introduite dans un lac;

**COMPTE TENU** de la présence de cette plante exotique envahissante dans deux lacs de notre région, soit le Lac Témiscouata et le Lac du Gros-Ruisseau;

**COMPTE TENU** de la présence du myriophylle à épis dans environ 200 lacs au Québec;

**COMPTE TENU** des risques de contamination de lacs par les activités de villégiature, nautiques ou de pêche pratiquées par les Québécois, y compris par ceux qui fréquentent des lacs colonisés par le myriophylle à épis;

**COMPTE TENU** des impacts de la présence du myriophylle à épis dans un lac au niveau des activités récréatives qui ne peuvent plus y être menées;

**COMPTE TENU** des impacts au niveau touristique de la prolifération du myriophylle à épis et des pertes de revenus en découlant dans l'ensemble de la municipalité;

**COMPTE TENU** de la perte de valeur des infrastructures riveraines qui en découlent alors;

**COMPTE TENU** de la baisse des évaluations foncières des propriétés riveraines de lacs contaminés;

**COMPTE TENU** des efforts de sensibilisation menés par Saint-Mathieu-de-Rioux auprès de ses citoyens et riverains et de mesures prises pour nettoyer les embarcations avant leur mise à l'eau dans tous les plans d'eau de la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux afin de bien informer l'ensemble des citoyens susceptibles de venir naviguer sur nos lacs, il nous apparaît fondamental que les efforts menés par les milieux communautaires et municipaux pour contrôler cette plante exotique envahissante doivent être relayés par le gouvernement provincial et faire l'objet d'une campagne de sensibilisation nationale;

Par conséquent,  
Sur une proposition de M. Jean-Pierre Rioux,  
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques appuie la municipalité de Saint-Mathieu-de-Rioux dans sa demande au gouvernement provincial pour qu'une campagne de sensibilisation sur le myriophylle à épis visant à informer l'ensemble de la population sur les mesures à prendre pour éviter la contamination de nouveaux lacs par cette plante extrêmement envahissante soit menée le plus rapidement possible.

ADOPTÉE

2019-08-07-7.2

**7.2 Demande d'appui de la MRC de Rivière-du-Loup relative à la législation et la réglementation sur la protection sanitaire des animaux et l'encadrement des chiens**

Après discussion, les maires présents décident de ne pas donner suite à la demande d'appui de la MRC de Rivière-du-Loup relative à la législation et la réglementation sur la protection sanitaire des animaux et l'encadrement des chiens.

\*\*\*\*\*

M. Jean-Pierre Rioux quitte la rencontre à 20 h 05.

2019-08-07-7.3

**7.3 Demande d'appui de la municipalité de Bolton-Est concernant l'exclusion à la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques**

Après discussion, les maires présents décident de ne pas donner suite à la demande d'appui de la municipalité de Bolton-Est concernant l'exclusion à la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques.

2019-08-07-7.4

**7.4 Demande d'appui de la MRC du Domaine-du-Roy concernant la préoccupation relative au poids politique des régions**

**CONSIDÉRANT QUE** le nouveau gouvernement du Québec, avec à sa tête le premier ministre François Legault, s'est fait élire avec l'engagement de déposer un projet de loi proposant un mode de scrutin mixte compensatoire avec listes régionales d'ici le 1<sup>er</sup> octobre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement a donc toute la légitimité nécessaire pour lancer le débat à ce sujet;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les modes de scrutin sont perfectibles et que les élus de la MRC du Domaine-du-Roy sont inquiets, compte tenu des paramètres suivants en lien avec le Québec :

- Il est une nation complexe;
- Il est un immense territoire;
- Il a une faible population, particulièrement dans les régions;
- Il est habité par une minorité anglophone importante parmi une majorité francophone, elle-même minoritaire en Amérique;
- L'attractivité de quelques grandes villes; et,
- La diminution du poids démographique des régions.

**CONSIDÉRANT QUE** toute proposition de réforme du mode de scrutin ne pourra pas s'appuyer uniquement sur le principe de la représentation proportionnelle du vote, puisque cela ne fera qu'accentuer la perte d'influence des régions et le sentiment, déjà largement répandu à l'extérieur de Montréal et de Québec, de ne pas être entendues par les gouvernements supérieurs;

**CONSIDÉRANT QUE** la réalité et les enjeux des grandes villes sont vraiment différents de ceux des régions;

**CONSIDÉRANT QU'**il est essentiel que la représentation des territoires ne se limite pas au nombre de députés, mais aux conditions d'exercice de leur mandat;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération québécoise des municipalités, porte-parole des régions du Québec, a adopté quelques principes au regard de la réforme électorale;

**CONSIDÉRANT QUE** le poids politique des régions doit être protégé;

Par conséquent,  
Sur une proposition de Mme Jacqueline D'Astous,  
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques appuie la MRC du Domaine-du-Roy dans sa demande au gouvernement du Québec concernant la préoccupation relative au poids politique des régions s'inspirant des principes évoqués par le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités, soit :

1. Le poids politique des régions doit être protégé par rapport à celui des grands centres;
2. En ce sens, la notion de l'étendue du territoire devrait être ajoutée dans les principes utilisés pour la préparation des propositions de carte des circonscriptions électorales;
3. Le découpage des circonscriptions doit tenir compte des autres paliers de représentation démocratique, notamment les limites territoriales des municipalités régionales de comté;
4. Les limites territoriales des circonscriptions électorales, qu'elles soient pour l'élection d'un député par un mode de scrutin uninominal à un tour ou un mode proportionnel, doivent garantir la proximité entre l'élu municipal et son député, ainsi qu'entre les citoyens et leur député;
5. Toute modification au mode de scrutin devra être approuvée par une consultation populaire; et,
6. Toute réforme électorale devra être l'occasion de redéfinir le rôle et les responsabilités des différents paliers du gouvernement, de façon à reconnaître les gouvernements de proximité que sont les municipalités et les municipalités régionales de comté en tant que vrais gouvernements responsables, imputables et autonomes.

ADOPTÉE

2019-08-07-7.5

**7.5 Demande d'appui de la MRC des Etchemins relative au Plan d'intervention en infrastructures routières et locales (PIIRL)**

**CONSIDÉRANT QUE** la majorité des municipalités de la MRC des Etchemins ont procédé à la réalisation d'un Plan d'Intervention en Infrastructures Routières Locales (PIIRL) et que ledit plan a pour but de déterminer les interventions nécessaires et prioritaires à court, moyen et long terme pour redresser et maintenir en bon état le réseau routier local;

**CONSIDÉRANT QUE** la planification quinquennale du PIIRL, approuvée par le ministère des Transports du Québec (MTQ), prévoyait la réalisation des travaux sur une période de 5 ans, soit de 2016 à 2020 inclusivement;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs municipalités ont déjà engagé des dépenses en lien avec les travaux à effectuer, avec l'autorisation des représentants du MTQ (plans et devis, étude géotechnique, entre autres), sans être informées que ces travaux préliminaires seraient sans suite;

**CONSIDÉRANT QUE** le MTQ a annoncé aux municipalités concernées en juin 2019, qu'il n'y avait plus d'argent pour poursuivre les travaux, et ce, sans aucune solution de rechange;

Par conséquent,  
Sur une proposition de M. Roger Martin,  
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques :

- appuie la MRC des Etchemins dans sa demande au gouvernement du Québec afin d'injecter les sommes nécessaires à la réalisation complète des Plans d'Intervention en Infrastructures Routières Locales (PIIRL);
- sollicite l'appui de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour qu'elles revendiquent le financement pour la réalisation complète du PIIRL;

- transmettre la présente résolution au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent, Mme Marie-Ève Proulx, au ministre des Transports, M. François Bonnardel, au député de Rivière-du-Loup – Témiscouata, M. Denis Tardif, au président de la FQM, M. Jacques Demers, ainsi qu'au président de l'UMQ, M. Alexandre Cusson.

ADOPTÉE

2019-08-07-7.6

**7.6 Résolution de la MRC de la Mitis au sujet de la Table régionale des élus du Bas-Saint-Laurent**

Par résolution, la MRC de la Mitis demande officiellement à la Table régionale des élus municipaux du Bas-Saint-Laurent d'ajouter 4 sièges à son organisation régionale, deux provenant des quatre MRC de l'Est du territoire (Rimouski-Neigette, La Mitis, La Matanie et La Matapédia) et deux provenant des quatre MRC de l'ouest du territoire (Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Les Basques), lesquelles représenteront respectivement les municipalités dites « intermédiaires » et les municipalités dites « rurales » afin qu'elles puissent faire valoir leur réalité distincte.

2019-08-07-7.7

**7.7 Ministère des Transports du Québec**

Le directeur général de la direction régionale du Bas-Saint-Laurent du ministère des Transports a pris connaissance de la résolution # 2019-05-08-4.2 de la MRC demandant de rendre disponible au registre de Québec 511, les conditions routières hivernales et les travaux routiers des routes 293, 295 et 296.

À compter de la saison hivernale 2020-2021, les conditions routières seront diffusées pour la route 293, soit à partir de l'intersection de la route 232 jusqu'à l'intersection de la route 295 et à partir de l'intersection de la route 295 jusqu'à la route 132. Toutefois, les conditions routières des routes 295 et 296 ne seront pas diffusées, en raison d'un débit de circulation faible et le non-respect des critères de diffusion ministériels.

D'autre part, pour ce qui est des travaux routiers et des événements ponctuels sur le réseau, les informations sont déjà diffusées pour ces trois routes.

Après discussion, une même demande sera effectuée annuellement par la MRC des Basques au ministère des Transports du Québec afin de rendre disponible au registre de Québec 511 les conditions routières hivernales pour les routes 295 et 296.

2019-08-07-8

**8. DIVERS**

2019-08-07-8.1

**8.1 Carte de prompt rétablissement à M. André Leblond**

Sur une proposition de M. Alain Bélanger,  
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques fasse parvenir une carte de prompt rétablissement à M. André Leblond suite à son accident de travail survenu plus tôt cette semaine.

ADOPTÉE

2019-08-07-8.2

**8.2 Dossier de la Traverse Trois-Pistoles/Les Escoumins**

La Compagnie de navigation recevra sous peu le devis d'ingénieur pour la mise en chantier et en prévision de l'affichage sur le site SEAO. Une réponse est attendue à la mi-septembre. Les intervenants des deux rives travaillent ensemble dans ce dossier et la saison est très bonne en termes d'achalandage.

2019-08-07-8.3

**8.3 Accès à l'écocentre de Squatec pour la municipalité de Saint-Guy**

M. Maxime Dupont a déjà demandé de vérifier auprès de la MRC de Témiscouata pour voir s'il y aurait une ouverture possible pour conclure une entente avec l'Écocentre de Squatec, et ce, afin d'accommoder les citoyens de Saint-Guy. La MRC des Basques effectuera prochainement les vérifications nécessaires.

2019-08-07-8.4

**8.4 Lot agricole dans la municipalité de Saint-Guy**

Un lot agricole est maintenant en vente dans la municipalité de Saint-Guy et M. Maxime Dupont demande s'il serait possible de l'inclure au niveau du parc industriel régional. Compte tenu de la difficulté à trouver du financement et la complexité des dossiers agricoles, ce lot ne peut faire partie du parc industriel régional de la MRC des Basques.

2019-08-07-9

**9. PROCHAIN CONSEIL, LE MERCREDI 28 AOÛT 2019 À 19 H 30 À SAINT-CLÉMENT**

La prochaine séance du Conseil de la MRC des Basques aura lieu le mercredi 28 août 2019 à 19 h 30 à Saint-Clément.

2019-08-07-10

**10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Mario St-Louis de lever la séance à 20 h 25.

ADOPTÉE

BERTIN DENIS, PRÉFET

CLAUDE DAHL, DG /SEC.-TRÉS.

<sup>1</sup> Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.